

# DIISOCYANATES

*Formation obligatoire*

*Manipulation et utilisation de produits contenant 0,1% et plus de diisocyanates*

Peut-être ne le savez-vous pas encore mais, si vous êtes carrossier, vous pouvez être concerné par la réglementation sur les diisocyanates en utilisant certains durcisseurs.



**A PARTIR DU  
24/08/2023**

Les professionnels de la réparation-carrosserie ont l'obligation d'une formation, renouvelable tous les 5 ans, pour la manipulation et l'utilisation des produits contenant des diisocyanates en concentration supérieure ou égale à 0,1%. La formation vise à sensibiliser aux précautions à prendre lors de la manipulation de ces substances et des produits les contenant. Elle rappelle les bonnes pratiques de travail, les mesures appropriées de gestion des risques, dont l'utilisation des équipements de protection individuelle.

**DURCISSEURS**

### NOTE TECHNIQUE

**En permettant la réticulation de l'isocyanate avec les résines acryliques du vernis ou apprêt 2K, les diisocyanates limitent les temps de séchage nécessaires aux procédés de réparation traditionnelle ou mise en peinture d'élément neuf.**

### QUI EST CONCERNÉ ?

Techniciens de laboratoire, peintres, préparateurs, carrossiers et personnel encadrant, distributeurs, formateurs techniques, élèves et apprentis... sont concernés lorsqu'ils utilisent et manipulent les durcisseurs additionnés aux vernis et apprêts. Les diisocyanates sont souvent présents dans les durcisseurs utilisant des polymères isocyanates. Les seuls n'en utilisant pas usuellement sont ceux pour système époxy.

Nous pouvons également en trouver dans d'autres produits (colles, adhésifs...).

" Au stade de résidu lors de la fabrication du polymère isocyanate, il est possible que la teneur se situe sous le seuil des 0,1%. Toutefois, les substitutions peuvent être plus difficiles pour certains durcisseurs, voire impossibles", **Fabricants de peinture SIPEV.**

### LA LOI

Le règlement (UE) 2020/1149 de la Commission du 3 août 2020 modifie l'annexe XVII du règlement européen REACH sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions applicables aux substances et produits chimiques. Il introduit une restriction rendant obligatoire une formation avant l'utilisation et la manipulation de produits contenant 0,1% ou plus de diisocyanates. Cette restriction s'adresse aux industriels et professionnels dans un périmètre large incluant fabricants, utilisateurs et applicateurs. Différents métiers sont ainsi concernés dont les opérateurs, le personnel R&D et service qualité, les distributeurs et réparateurs.

[Texte de loi](#)

**PLATEFORME  
POSSIBLE**  
Infos et accès  
aux formations

[www.safeusediisocyanates.eu](http://www.safeusediisocyanates.eu)



**LIENS  
UTILES**

[REACH](#)

[Consignes](#)

[Formation par secteur](#)

[Matrice des formations](#)

[Auto-formation en ligne](#)

[Foire aux questions](#)

[Tarifs](#)

## COMMENT SE FORMER ?

Plusieurs possibilités s'offrent au dirigeant pour mettre ses équipes en conformité.

Selon les postes de chacun, couvrir l'ensemble des utilisations en tenant compte du niveau d'exposition peut nécessiter plusieurs modules. Certains couvrent un large spectre et un seul peut suffire.

### 2 options pour former vos équipes :

**1/ Former chacun des salariés en ligne** (formation individuelle) via une plateforme de formation, dont Safe Use of diisocyanates.

Site dédié et mis en place par les représentants européens des fabricants de diisocyanates (ISOPA et ALIPA), en collaboration avec les associations européennes des fabricants de peinture (CEPE), des colles et adhésives (FEICA).

**2/ Faire former les équipes par un expert** qui doit justifier de compétences en santé et sécurité au travail (formation professionnelle pertinente).

L'entreprise peut former son propre expert.

**Modules de formation liés à la réparation-carrosserie**  
(liste non exhaustive)

**018-** [Pulvérisation en cabine ventilée, nettoyage et déchets](#)

**019-** [Peintures professionnelles - Application en cabine de pulvérisation](#)

**023-** [Peintures professionnelles - Peinture à la brosse ou au rouleau](#)

**048-** [Application professionnelle d'adhésifs et de produits d'étanchéité](#)



**Un QCM en fin de session, repassable, valide la formation et permet d'obtenir une attestation de réussite.**

**ADELINE  
BOURDON**

**TÉMOIGNAGE**

« Sur les conseils de notre fédération professionnelle et de notre partenaire peinture, les 8 carrossiers et peintres de la Carrosserie Bourdon ont suivi la formation en ligne, niveau général, et tous ont obtenu leur attestation de réussite ! Le principal mérite de cette session est de nous rappeler que les produits utilisés au quotidien ne sont pas anodins et les règles d'usage doivent être respectées. A l'issue d'un QCM, une attestation valide nos connaissances sur les équipements de protection individuelle appropriés, les conditions de manipulation et d'entretien, la ventilation et l'hygiène. Les consignes restent identiques à celles que nous appliquons déjà ».

**PRÉSIDENTE DE LA  
CARROSSERIE  
BOURDON,  
VICE-PRÉSIDENTE  
DU RÉSEAU DE  
CARROSSIERS  
INDÉPENDANTS  
AXIAL**